



Lettre flash aux Directeur-trice-s de CIO

du 8 mai 2018

Actualité des actions de l'ANDCIO

En parallèle aux actions et initiatives menées dans les territoires, l'ANDCIO a effectué de nombreuses démarches pour informer, alerter, demander des audiences.

Ont été contactés :

- Le Président de la République
- Le Premier ministre
- Le ministre de l'Education nationale
- L'association des CSAIO
- L'association amicale des IEN-IO
- Le président et le vice-président de Régions de France
- Les 577 députés
- Les 348 sénateurs
- Les fédérations de parents d'élèves au niveau national
- Les syndicats étudiants et lycéens



L'ANDCIO a reçu des réponses :

- du Président de la république qui a gentiment transmis la demande à son ministre de l'Education nationale,
- du Premier ministre qui l'invite à prendre rendez-vous avec un membre de son cabinet, Marie REYNIER, conseillère pour l'éducation,
- des CSAIO et IEN-IO, qui ont également pris contact avec le ministère pour une audience,
- de députés et de sénateurs dont le vice-président de la Commission de la culture et de l'éducation qui invite l'ANDCIO à le rencontrer le 15 mai prochain.

Les contacts :

L'ANDCIO a été reçue en audience à deux reprises par le cabinet de J.-M. BLANQUER en la personne de sa conseillère sociale, Isabelle BOURHIS.

Corinne BLIECK, sa présidente, a été interviewée par plusieurs médias et ses propos repris dans divers autres canaux.

Les prochaines démarches vont viser les syndicats de chefs d'établissement, l'association des maires de France, le Président de la Conférence des présidents d'université, la Présidente de la Conférence des Recteurs, le Président de la Conférence nationale des inspecteurs d'académie, l'UNAF ainsi que les think tanks les plus influents (Montaigne, Terra Nova, Diderot,...).

Comme vous pouvez le constater, l'association est très active et ne désespère pas de peser dans le débat.

Si nos CIO réchappent du naufrage annoncé, elle y sera peut-être pour quelque chose !

Mais elle a toujours besoin de vos adhésions !



**Association Nationale des Directeurs
de Centre d'Information et d'Orientation**

Pensez à visiter notre site Internet :

<http://www.andcio.org>

BULLETIN D'ADHESION ET DE SOUTIEN 2017 – 2018

(Ouvert aux collègues faisant fonction de DCIO et anciens DCIO)

Important ! Nous avons réduit le nombre de rubriques, mais nous vous prions de bien vouloir les renseigner toutes, même en cas de ré-adhésion.

Vous pouvez également remplir ce bulletin en ligne et régler par virement en suivant ce lien :

<http://www.andcio.org/bulletin-d-adhesion-2015-2016bis115>

ACADEMIE :

NOM : M. Mme ⁽¹⁾

Prénom :

Lieu(x) d'exercice, département, VILLE(S) *(si vous dirigez plusieurs CIO ou sites, indiquez-les tous) :*

Code postal et commune de résidence *(pour les retraités, autres membres et donateurs) :*

⁽¹⁾ *Rayer la mention inutile*

Mél personnel *(privé, ou professionnel en p.n@ac-***.fr, il est indispensable pour l'envoi de votre carte, du Courrier des adhérents et de votre mot de passe pour accéder à l'espace adhérents de notre site, ou de recevoir des informations si vous n'êtes pas adhérent) :*

je préfère faire un don sans adhérer ; montant du don : _____

Fait à _____, le _____

Signature,

Le montant de l'adhésion pour l'année scolaire 2017-2018 est de **50 € pour les DCIO en activité** et de **25 € pour les retraités et autres membres. Les anciens tarifs, 45 € et 20 € sont encore maintenus.**

Les DCIO en activité peuvent régler leur cotisation en deux fois.

Dans ce cas il convient d'établir **deux chèques de 25 €** (23 et 22 € jusqu'au 31 janvier) à l'ordre de l'A.N.D.C.I.O., **datés du jour d'émission**, en précisant au verso du deuxième chèque la date à laquelle il pourra être présenté à l'encaissement.

Bulletin d'adhésion et de soutien à envoyer sans attendre, directement au trésorier (adresse ci-dessous), ou au correspondant académique (possibilité d'envoi groupé), accompagné de votre cotisation.

Votre carte d'adhérent vous parviendra par courrier électronique *(écrivez lisiblement votre adresse dans la rubrique ci-dessus).*

N.B. La période d'adhésion s'étend du 01.10.2017 au 30.09.2018.

Trésorier : Henri VERNERET – CIO de Saint-Etienne le Soleil
22 rue Louis Soulié - 42000 ST ETIENNE - Courriel : henri.verneret@ac-lyon.fr